



AVIS SPECIFIQUE DE PASSATION DES MARCHES (ASPM)

Nom du marché : **Sélection d'un Prestataire de Services pour la gestion des déchets identifiés par l'étude Hazardous Materials**

Nom du projet : Millennium Challenge Account-Bénin II (MCA-Bénin II)

Type d'avis : Appel d'Offres

Information Générale Pays :

Pays : Bénin

Ville/Localité : Cotonou

Avis/Numéro de Contrat : AO/PP6-COM-ESP-02

Date de publication : 28 Janvier 2020

Date limite : 28 février 2020

Agence de financement : Millennium Challenge Corporation (MCC)

Acheteur/ Maître de l'Ouvrage : Millennium Challenge Account - Bénin II

Langue d'origine : Français

Information de Contact
Adresse : Gabriel DEGBEGNI
Coordonnateur National
Millennium Challenge Account - Bénin II
95, rue 5073, Zongo Nima
Immeuble Kouglénou, 3ème étage
Domaine de l'OCBN Derrière la Compagnie
Territoriale de Gendarmerie du Littoral Cotonou,
République du Bénin

Email : info@mcabenin2.bj

Site Web : <http://www.mcabenin2.bj>

Type de marchés : Services Non Consultants

Code du marché : 90700000 : Services relatifs à l'environnement
90522200 : Elimination des sols contaminés
90522300 : Services de traitement des sols contaminants
90500000 : Services liés aux déchets et aux ordures

1. Le Millennium Challenge Corporation («MCC») et le Gouvernement du Bénin («Gouvernement» ou «GdB») ont signé un Compact Millennium Challenge Account («Compact») visant une aide du Millennium Challenge Account d'environ 375 000 000 Dollars US (« Financement MCC») destinée à contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au Bénin. Le Gouvernement, agissant par l'intermédiaire du Millennium Challenge Account - Bénin II (MCA - Bénin II) (« Entité MCA»), se propose d'affecter une partie du Financement MCC au règlement des paiements autorisés au titre du marché visé par le présent Appel d'Offres (AO). Tout paiement effectué au titre du marché envisagé sera soumis, à tous égards, aux termes et conditions du Compact et documents associés, y compris aux restrictions relatives à l'utilisation et aux conditions de décaissement du Financement MCC. Aucune partie autre que le Gouvernement et l'Entité MCA ne pourra se prévaloir du Compact ni prétendre au produit du financement du MCC.
2. Le programme énergétique du Bénin comprend quatre (4) projets à savoir : (i) Projet « Réformes des Politiques et Renforcement Institutionnel » ; (ii) Projet « Production d'Electricité » ; (iii) Projet « Distribution d'Electricité » ; et (iv) Projet « Accès à l'Electricité Hors Réseau ». L'objectif du programme est d'accroître la productivité et la production de l'entreprise, de générer davantage de possibilités économiques pour les ménages et d'améliorer la capacité de fournir des services publics et sociaux en améliorant la quantité et la qualité de l'approvisionnement de l'électricité. Le Compact sera exécuté sur une période de cinq années après l'entrée en vigueur. Le Compact énergétique du Bénin est entré en vigueur le 22 juin 2017. Cet avis s'inscrit dans le cadre de la Performance Environnementale et Sociale du Compact du Bénin.
3. Cet AO est conforme à l'amendement N°2 de Avis Général de Passation de Marché (Compact) N°6 qui a été publié sur dgMarket le 09 décembre 2019, dans UN Development Business (« UNDB») le 11 décembre 2019, sur le site Internet de MCA - Bénin II (www.mcabenin2.bj) le 06 décembre 2019 et dans la presse locale « La Nation » et « Le Matinal » des 09 et 12 décembre 2019.
4. MCA - Benin II agissant au nom du Gouvernement du Bénin invite les soumissionnaires qualifiés à lui soumettre leur meilleure offre pour la « Sélection d'un Prestataire de Services pour la gestion des déchets identifiés par l'étude Hazardous Materials ». Une description détaillée des prestations est donnée dans les Exigences de l'Acheteur qui figurent dans le Volume II du Dossier d'Appel d'Offres (DAO).
5. L'Appel d'Offres est ouvert à toutes les entités éligibles (« Soumissionnaires») qui souhaitent remettre une offre.
6. Les Services autres que Services de Conseil et le Contrat à attribuer sont constitués des différentes tâches ci-dessous :
 - Tâches de base : Gestion des matières dangereuses, des déchets industriels banals, les sols et les eaux contaminés issus des travaux réalisés dans le cadre du Programme MCA-Bénin II ;
 - Tâches optionnelles (si MCA-Benin II décide de les exercer) :
 - Option 1 : Aménagement de l'aire de stockage temporaire de sols en excès, contaminés ou potentiellement contaminés, fourniture et livraison de membranes ;

- Option 2 : Services additionnels de prélèvements, échantillonnages, analyses, diagnostics, vidanges, conditionnement en fûts ou citerne mobile, retrofilling ;
 - Option 3 : Services de diagnostic amiante et de gestion des matériaux contenant de l'amiante ;
 - Option 4 : Services de récupération et conditionnement en bonbonne de gaz SF6.
7. Un Soumissionnaire sera sélectionné suivant la méthode de Sélection Basée sur la Qualité et le Prix (SBQP) dans le cadre des procédures d'Appel d'Offres comme décrit dans les Sections respectives du DAO. Les soumissionnaires sont avisés que ces procédures sont régies par les Directives de Passation de Marchés du programme de MCC (PPG), qui peuvent être consultées sur le site Web du MCC : www.mcc.gov.
8. Les Soumissionnaires intéressés à soumettre une offre doivent exprimer leur intérêt en envoyant un courrier électronique comprenant leurs coordonnées complètes au point de contact qui figure ci-après :

Agence de Passation des Marchés de MCA-Bénin II,
info-benin@charleskendall.com

9. Le DAO comprend les sections suivantes : **PREMIÈRE PARTIE – SOUMISSION DES OFFRES ET PROCÉDURES DE SÉLECTION - Section I- Instructions aux Soumissionnaires (« IS »)** : Cette section fournit des informations afin d'aider les Soumissionnaires potentiels à préparer leurs Offres, et décrit également la soumission, l'ouverture et l'évaluation des offres, ainsi que l'attribution des contrats ; **Section II- Données particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)** : Cette section énonce les exigences propres à la présente procédure de passation de marchés ; **Section III- Qualification et critères d'évaluation** : Cette section précise les critères qui serviront à évaluer les Offres ; **Section IV- Formulaires de soumission** : Cette section comporte les formulaires de soumission de l'Offre, qui doivent être complétés par les Soumissionnaires et soumis dans le cadre de leur Offre. **DEUXIÈME PARTIE – SPECIFICATION DES SERVICES DE L'ACHETEUR - Section V - Spécification des Services** (Exigences de l'Acheteur) : Cette section V contient la liste détaillée de Services autres que Services de Conseil, les calendriers de livraison et d'exécution ainsi que les spécifications techniques qui décrivent les Services autres que les Services de Conseil à fournir. **TROISIEME PARTIE - CONDITIONS DU CONTRAT ET FORMULAIRES CONTRACTUELS - Section VI-Contrat et Conditions Générales du Contrat (« CGC »)** : Cette section comporte le formulaire de contrat à conclure entre l'Entité MCA et le Prestataire de service ; **Section VII-Conditions Particulières du Contrat (« CPC ») et Annexe au Contrat** : Cette section comporte le formulaire comprenant les Clauses contractuelles qui viennent compléter les CGC. Cette Section comprend également les annexes au Contrat. **Section VIII Formulaires contractuels** : Cette section comporte les formulaires, qui une fois complétés, feront partie du Contrat. Le formulaire de la Garantie d'exécution, et le Formulaire relatif à la Garantie de restitution d'avance, lorsque requis, doivent être complétés par le Soumissionnaire retenu après l'attribution du Contrat.
10. Une réunion préalable à la soumission et une visite de sites seront organisées comme indiqué dans la Fiche de Données de l'Appel d'Offres (« FDAO »), Section II du DAO. La participation n'est pas obligatoire mais elle est fortement recommandée à tous les soumissionnaires intéressés ou leurs représentants.

11. Toutes les offres doivent être accompagnées d'une garantie d'offre dans la forme et le montant spécifiés dans la FDAO.
12. La date limite de réception des offres est fixée au **28 février 2020 à 10 h 00**, heure locale de Cotonou, Bénin. Les offres reçues au-delà du délai limite ne seront pas prises en considération et seront retournées non ouvertes, si le soumissionnaire en fait la demande et à ses frais. Veuillez noter que les soumissions par voie électronique ne sont pas acceptées. Les soumissionnaires devraient être conscients du fait que la distance et les formalités d'accès au Bureau de MCA-Bénin II peuvent exiger plus de temps que prévu.

Adresse de MCA-Bénin II :

Millennium Challenge Account Bénin II (MCA-Benin II),
Attention : Agent de Passation des Marchés,
95, rue 5073, Zongo Nima
Immeuble Kouglénou, 3^{ème} étage,
Domaine de l'OCBN Derrière la Compagnie Territoriale de
Gendarmerie du Littoral
Email : info-benin@charleskendall.com



Gabriel DEGBEGBE
Coordonnateur National